

Le 21 juin 2018

Stratégie « Ambition maritime régionale » La mer, une opportunité et une force pour le développement de notre Région



1

- ① Communiqué de presse p.2
- ② 1er pilier / SENSIBILISER – RAYONNER : La valorisation de notre identité maritime ... p.3 et 4
- ③ 2ème pilier / DÉVELOPPER – INNOVER : Les défis de la croissance bleuep.5 à 8
- ④ 3ème pilier / PROTÉGER – SAUVEGARDER : La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral p.9 et 10

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 21 juin 2018

Communiqué de presse



Stratégie « Ambition maritime régionale » La mer, une opportunité et une force pour le développement de notre Région

De par leur situation en Europe, les Pays de la Loire ont tous les atouts pour être un acteur de premier rang dans le concert des régions maritimes. La Région est en effet riche d'une économie maritime dynamique et très diversifiée, avec non seulement le 1er port de commerce de la façade Atlantique française, des activités de pêche, de conchyliculture et de saliculture réputées et une forte attractivité touristique, mais aussi des filières à la pointe de la technologie telles la navale, l'industrie nautique, les énergies marines et les bio-ressources.

« En Pays de la Loire, nous avons une géographie maritime, même une histoire maritime, mais il ne nous manquait qu'une chose : une véritable ambition maritime ! C'est la démarche inédite de cette stratégie que nous présentons aujourd'hui et qui s'appuie sur une vision maritime partagée avec tous les acteurs régionaux de la mer dans leur diversité. Son élaboration s'est en effet appuyée sur l'assemblée régionale de la mer et du littoral (ARML), installée en juin 2017 et coprésidée avec l'Etat. Les réflexions partagées au sein de cette assemblée ont largement contribué à la préparation de cette stratégie régionale. L'objectif est bien d'agir de façon complémentaire, pour faire de nos atouts maritimes de véritables leviers de développement de notre Région. » explique Christelle Morançais présidente de la Région des Pays de la Loire.

2

Ainsi la stratégie « Ambition maritime régionale » s'articule avec celles de l'Etat, et des Départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique. Concrètement, **la Région mobilise de front l'ensemble de ses compétences - l'emploi et la formation, l'éducation et la culture, le développement économique, la recherche et l'innovation, l'aménagement du territoire et l'environnement -**, pour créer et accompagner les opportunités économiques, technologiques, démographiques et écologiques, clefs du développement et du rayonnement de la Région pour les décennies à venir.

La stratégie « Ambition maritime régionale » est construite autour de 3 piliers essentiels :

1. Valoriser notre identité maritime auprès du grand public et de la jeunesse :

Parce qu'il ne peut y avoir de croissance bleue sans conscience bleue, la Région s'engage pour sensibiliser le grand public et la jeunesse à l'identité maritime des Pays de la Loire.

2. Répondre aux défis de la croissance bleue :

En structurant les filières, accompagnant la Recherche et l'innovation et en déployant la formation aux métiers de la mer.

3. Protéger et mettre en valeur la mer et le littoral :

L'objectif de la Région étant de préserver et de valoriser la mer et le littoral en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage.

1er pilier / SENSIBILISER – RAYONNER

La valorisation de notre identité maritime

Depuis toujours la mer est source d'émotion et de convivialité. L'objectif de la Région est de **davantage partager et faire rayonner notre identité maritime à travers la mise en valeur du patrimoine, l'éducation et toutes les expressions culturelles, sportives, festives. La première conviction à partager est qu'il n'y aura pas de croissance bleue sans conscience bleue.** « *Nous avons vocation à forger et faire rayonner une communauté maritime élargie, plus soudée et plus forte, entre gens de la mer et gens de la terre, entre milieux économiques, associatifs et politiques, une réelle communauté de destin, à l'échelle régionale, interrégionale et au-delà* » souligne Christelle Morançais.



La mer doit faire envie. Elle est un monde de passion et d'avenir. Elle doit entrer dans les écoles, et pas uniquement dans une perspective de plage : il faut susciter les vocations sur tous les pans économiques et sociétaux de la mer dès le plus jeune âge, car c'est à ce moment-là qu'elles naissent. C'est la raison pour laquelle, la Région se propose d'engager **une série d'actions qui visent à la fois le grand public et la jeunesse.**

1. Partager davantage la culture maritime, la mémoire et la connaissance du patrimoine

La **publication d'une histoire maritime des Pays de la Loire** sera entreprise sous l'égide d'un comité scientifique réunissant la communauté universitaire spécialisée en ce domaine et qui sera présidée par le professeur Christian Buchet, de l'académie de Marine. L'objectif est de disposer d'**un ouvrage grand public, simple d'accès, très illustré et facile à diffuser à grande échelle.**

En deuxième lieu, la Région créera **un site portail internet** qui constituera un **véritable musée maritime virtuel, vitrine dédiée aux trésors de la mer réunissant et mettant en valeur toutes les initiatives en région.** Cet outil vivant et ouvert sur l'avenir se positionnera de façon originale et innovante par rapport aux nombreux musées et océariums présents en région. Il permettra une mise en synergie de tous les sites qui souhaiteront s'y associer, comme par exemple l'hôtel Jacobsen à Noirmoutier, le musée du sable à Château-d'Olonne, les Escales Atlantique à Saint Nazaire ou l'océarium du Croisic. Un partenariat pourra être recherché avec le futur musée national de la Mer.

2. Développer l'éducation à la mer de la jeunesse Ligérienne

Il sera proposé dès l'année scolaire 2018-2019, **des focus « mer et littoral » dans le cadre des « actions éducatives ligériennes » relevant du pacte éducatif régional** : « acteur de la transition écologique et énergétique » avec la découverte des énergies marines, de la biodiversité littorale, des déchets en mer..., « passeport recherche » en lien avec les universités. Pourront également être lancés des projets de découverte des caractéristiques des communes littorales (enjeux de développement, urbanisme, risque de submersion marine...) au titre de l'action « connaître et agir pour mon territoire ».

Une exposition itinérante qui pourrait s'intituler « **de la mer à la terre, de la terre à la mer** » de sensibilisation des jeunes à l'univers maritime sera mise à la disposition des établissements qui le souhaitent. Elle sera **un outil complémentaire mobilisable en appui des actions « mer et littoral » développées dans le cadre du pacte éducatif régional.** Son déploiement se fera en lien avec le rectorat et les équipes pédagogiques des établissements.

3. Rayonner et fédérer par les évènements et les manifestations festives

La valorisation de l'identité maritime est **une œuvre de longue haleine qui mérite d'être structurée en continu** autour de temps forts répartis sur plusieurs années. A ce titre, **la Région retient trois priorités** :

- **un soutien à des manifestations emblématiques,**
- **un festival d'été de la mer**
- **l'extension des missions de l'ARML dans l'esprit d'une « université de la mer ».**

L'exposition «La Mer XXL » du 29 juin au 10 juillet 2019 : la Région est naturellement partenaire de cette exposition internationale qui sera inaugurée à Nantes dans un an. Au-delà d'un soutien financier, la Région y sera présente pour **valoriser tous les fleurons de l'économie maritime ligérienne et les métiers de la mer et proposer des expériences ludiques et pédagogiques au grand public**. Cet évènement constituera un moment fort dans cette dynamique collective pour faire prendre conscience de nos atouts maritimes et susciter des vocations.

La Région incitera aussi à une mobilisation collective de tous les relais pour multiplier les occasions de diffusion de la connaissance, des savoir-faire et de la culture maritime. Cette démarche pourrait être confiée à l'ensemble des forces vives réunies au sein de l'ARML et prendre la forme d'une « université de la mer » à travers notamment l'organisation de cycles de conférences et tables rondes itinérantes sur des thèmes très variés : promotion des métiers de la mer, vulgarisation des sciences de la mer, histoire, géographie, patrimoine, enjeux stratégiques, action de l'Etat en mer, etc. Toutes ces initiatives pourront alimenter le musée virtuel de la mer. Sur la base du volontariat, les membres de l'ARML pourront par ailleurs devenir autant d'**ambassadeurs de la mer** appelés à témoigner bénévolement auprès des jeunes dans les lycées, dans le cadre du pacte éducatif régional.

2ème pilier / DÉVELOPPER – INNOVER

Les défis de la croissance bleue



Dans une logique de création d'emplois, de gains de compétitivité et d'innovations, l'ambition de la Région est de créer un environnement propice pour à la fois consolider les filières maritimes traditionnelles, piliers de l'économie maritime et accompagner l'émergence de nouvelles filières. Leur développement concomitant et complémentaire est une source de richesse. Les Pays de la Loire comptent en effet plus de 50 000 emplois maritimes.

1. Structurer les filières

- **Faire du grand port maritime une locomotive économique pour son hinterland**

La Région se mobilise fortement pour défendre les intérêts du port, par des prises de position dans ses instances et des interpellations de l'Etat-actionnaire. L'ouverture d'un débat sur la gouvernance des ports par le Premier ministre est une opportunité de réaffirmer notre ambition commune pour cette infrastructure régionale stratégique, véritable poumon de notre économie. Cette démarche s'inscrit dans la rédaction du contrat d'avenir qui sera signé avant la fin de l'année avec l'Etat ; contrat destiné à donner une nouvelle impulsion aux territoires, et dont les infrastructures constituent une des quatre priorités. Conformément au vœu adopté à l'unanimité mi 2016, la Région bâtit une nouvelle ambition portuaire mêlant restructuration des coûts et perspectives de développement. **La Région souhaite ainsi qu'il renforce son rôle de locomotive économique au service des entreprises dans une logique de port « industriel », qu'il devienne une vitrine de l'écologie industrielle et qu'il s'inscrive dans une dynamique de « smart port », intelligent et connecté au service de la fluidité de l'ensemble des flux d'information et de marchandises.**

- **L'industrie navale, fleuron des Pays de la Loire**

La Région des Pays de la Loire compte sur son territoire la présence d'un acteur naval emblématique, disposant de la plus importante cale de construction d'Europe : STX France, dernier grand chantier hexagonal de construction navale civile et seul industriel à pouvoir réaliser des navires militaires de très grande taille (porte-avions, porte-hélicoptères). **Pour assurer le suivi des engagements de Fincantieri, le Conseil régional demande à l'Etat de mettre en place sous la présidence de son représentant en région un comité réunissant tous les partenaires régionaux impliqués.**

- **Conforter le dynamisme des filières de la pêche et de l'aquaculture**

La pêche maritime, l'aquaculture et la transformation des produits halieutiques sont des maillons vitaux de l'économie littorale ligérienne. Ils représentent un total de 4 800 emplois. La Région souhaite favoriser la création d'une **interprofession dans le secteur de la pêche**. L'objectif est de **structurer la filière pêche et de fédérer les différents maillons** pour les impliquer sur des enjeux collectifs de durabilité et de compétitivité qui figurent dans la politique commune de la pêche (PCP) et dans la stratégie Europe 2020. **La Région soutiendra cette démarche** souhaitée par le comité régional de la pêche et des élevages marins de Pays de la Loire (COREPEM) et portée par le syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche (SMIDAP).

- **Poursuivre le développement du tourisme littoral**

Le tourisme génère en Pays de la Loire près de 8% du PIB régional. Avec plus de 13 000 emplois (hors saisonniers), et 73% de l'offre d'hébergement, le tourisme littoral est un des piliers de l'économie touristique régionale. La qualité des 450 km de côtes, des 215 km de plages et des stations touristiques sont les ingrédients de notre forte attractivité touristique. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis pour mieux aménager encore nos destinations, améliorer le niveau d'offres et de services et mieux les vendre sur les marchés français et internationaux. C'est tout le sens du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs adopté en 2016.

La Région accompagne ainsi les territoires littoraux à travers le maintien de la qualité des plages et de l'eau, la mise en valeur des espaces naturels, la modernisation des hébergements existants, la recherche de nouveaux investisseurs pour de nouveaux équipements, l'aménagement d'itinéraires cyclables et les événementiels nautiques.

- **Assumer le leadership nautique des Pays de la Loire**

L'industrie et les services nautiques en France représentent 4,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La France est le leader mondial de la voile et des bateaux à moteur. Le secteur est fortement concentré, à la fois en termes d'entreprises (le groupe Bénéteau représente environ 60% des effectifs et du chiffre d'affaires) et sur le plan géographique (Provence-Alpes- Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne). **Dans ce paysage, les Pays de la Loire sont la deuxième région française du secteur avec 18,5% du chiffre d'affaires et 7 200 emplois très divers.** A l'exception du groupe Bénéteau, le tissu industriel est constitué principalement de PME/TPE. La région concentre ainsi de nombreux petits chantiers de construction et réparation.

La filière nautique dispose d'un potentiel de développement important que la Région entend accompagner à travers un plan d'actions dédié pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire voté à cette session.

- **Construire une filière industrielle pérenne des énergies marines renouvelables**

Les Pays de la Loire représentent aujourd'hui le premier pôle industriel EMR français, avec plus de 1360 équivalents temps plein en 2017, soit 51,6% de l'emploi français, selon l'observatoire des énergies de la mer. La Région dispose de solides capacités industrielles, des compétences scientifiques et techniques et des infrastructures portuaires nécessaires pour développer cette filière. **La Région est déterminée à poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne des EMR. Cela passe par la réalisation effective des deux parcs éoliens posés sur le banc de Guérande d'une part et au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier d'autre part et par une concertation approfondie à l'échelle de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest, pour étudier les possibilités de nouveaux parcs, en matière d'éolien flottant notamment.**

<p>Parc du Banc de Guérande Consortium Éolien Maritime France SAS : EDF-EN + Enbridge 78 km² à 12 km de la côte 80 éoliennes = 480 MW</p>	<p>Eoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) ENGIE + EDP Renewables + CDC 83 km² à 11,6 km de l'île d'Yeu et 16,5 km de Noirmoutier 62 éoliennes = 496 MW</p>
--	---

6

« Je demande solennellement à l'Etat d'adresser de manière urgente un message clair à la filière EMR et d'aboutir à un juste compromis permettant à la fois de limiter pour le consommateur le coût des parcs attribués, de maintenir le calendrier de réalisation de ces parcs et de confirmer rapidement les commandes aux industriels. », insiste Christelle Morançais.

Par ailleurs, la Région soutiendra le déploiement des offres collectives dédiées à l'export et au marché français élaborées par NEOPOLIA. Elle sensibilisera les fonds d'investissements et les investisseurs régionaux aux singularités du marché EMR qui nécessite des temps longs. **En 2020, la Région accueillera la 5^{ème} édition du Salon SEANERGY avec Nantes Métropole et la CARENE.** Enfin, en lien avec la CCI internationale et Business France, la boîte à outil régionale d'aide à l'exportation sera mobilisée au bénéfice de la filière : organisation d'évènements, présence collective dans les grands salons du secteur, mobilisation des envoyés spéciaux régionaux, missions de prospection, etc.

2. Accompagner la Recherche et l'innovation

- **La Région investit dans des infrastructures stratégiques de recherche et développement.**

Elle a prévu de financer, à hauteur de 2 M€, l'extension à 90 mètres du bassin de houles de l'École Centrale en vue de constituer un centre d'expérimentation pour les systèmes navals, les énergies marines et le génie océanique (projet NEMO).

Elle s'inscrit pleinement dans la transition énergétique. En particulier, la Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène à travers notamment l'appel à projets « territoires hydrogène » pour lequel elle a été retenue en 2016.

- **Biotechnologies marines : passer du laboratoire au stade industriel**

La Région compte sur son territoire de nombreuses entreprises leaders, riches d'un potentiel de croissance important tant dans le domaine des macroalgues que des microalgues. Les applications concrètes se multiplient : production de macroalgues rouges pour une alimentation animale sans antibiotique ; fermes de culture de spiruline sous serre ; production de microalgues par symbiose avec des bâtiments ou par la valorisation des fumées de cimenterie ; production de bio-bitume ; production de la microalgue *Odontella*, ingrédient pour des produits végétariens et de la Phycocyanine, un pigment bleu utilisé en nutrition santé sous forme de boisson. **Forte de tous ces atouts, la Région souhaite accompagner les acteurs des biotechnologies marines afin de faire passer les champions régionaux au stade de leaders européens.** Elle soutiendra l'enrichissement des collections de souches (souchothèques) pour améliorer les espèces cultivées. La boîte à outils régionale permettra d'accompagner les projets de recherche et d'innovation intersectoriels et d'attirer des chercheurs de renommée internationale.

3. La Formation aux métiers de la mer pour répondre aux besoins de compétences

Identifier les besoins en compétences et les métiers en tension, mais aussi attirer vers les métiers de la mer grâce notamment aux mesures du Plan de bataille pour l'emploi adopté par la Région en Mars 2018 tels sont les principaux enjeux pour les Pays de la Loire.

La Région lancera **une campagne de communication en faveur des métiers de la mer**, avec :

- un volet événementiel : la Région tiendra des stands thématiques lors des événements maritimes, notamment concernant la Golden Globe Race en juin et la Solitaire du Figaro en septembre, ainsi que dans le cadre de l'exposition « la Mer XXL » fin juin-début juillet 2019 et du Vendée Globe 2020,
- un volet éditorial, via le magazine et les newsletters de la Région,
- un volet digital (réseaux sociaux, google, vidéos), qui pourra déboucher sur un site internet dédié.

Soutenir le développement de l'enseignement supérieur :

La Région finance à hauteur de 2,5 M€ sur un budget total de 11,5 M€, la reconstruction d'un bâtiment de **l'école nationale supérieure maritime** qui sera partagé avec l'école Centrale de Nantes. Le projet s'inscrit dans une démarche volontariste de la Région de développer des formations d'ingénieurs dans le domaine de l'ingénierie maritime, ainsi que la centralisation des principales activités de recherche de l'établissement sur le site de Nantes.

Structurer les réseaux d'acteurs dans une logique de campus :

Au niveau régional, la Région accompagne le projet de **campus des métiers et des qualifications du nautisme**, porté par le rectorat et s'appuyant sur le lycée Tabarly aux Sables-d'Olonne. Il est par ailleurs prévu que le campus travaille sur l'attractivité des métiers industriels de la filière.

Au niveau interrégional, la Région s'implique dans l'initiative **campus des industries navales**, avec la Bretagne, la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine et les grandes entreprises de la construction navale qui y sont implantées, ainsi que les ministères compétents. Il s'agit de constituer un campus maritime multi-sites sur les métiers des industries mécaniques maritimes, pour une complémentarité et une meilleure visibilité des formations. Des actions visant la promotion des métiers de la construction navale sont aussi envisagées à l'échelle inter-régionale.

4. Des leviers financiers et politiques au service des projets maritimes

La Région est présente dans le fonds d'investissement Litto-Invest créé en 2015 avec un capital de 5 M€ qui réunit un large panel d'acteurs de l'économie du littoral : la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO), Safidi (filiale de d'EDF Energie Nouvelle), et des professionnels des métiers de la pêche (Armement Coopératif Artisanal Vendéen (ACAV) et l'Organisation de Producteurs de Vendée (OP Vendée). Le fonds Litto-Invest connaît aujourd'hui une deuxième phase dans son développement, BPGO a décidé le 13 juin dernier d'augmenter le capital de 2 M€ afin de donner toute l'ambition souhaitée à ce fonds. **La Région s'engage à poursuivre le développement du fonds Litto-Invest** en adaptant sa politique d'investissement aux besoins issus du territoire et le cas échéant en renforçant sa participation au capital du fonds.

Comme elle s'y est engagée dans sa stratégie européenne adoptée en 2016, **la Région se pose en facilitateur auprès des acteurs ligériens pour leur permettre de mieux saisir les opportunités de financements européens.** Par exemple à travers le programme ACE 2020, la Région finance ainsi des jours d'accompagnement des porteurs de projets par un consultant expert européen pour la rédaction des dossiers.

Pour influencer encore davantage la politique européenne pour préparer l'avenir, la Région s'appuie sur son bureau de représentation à Bruxelles qui assure un suivi des actualités européennes, facilite les échanges avec les décideurs européens et collabore avec les réseaux reconnus à Bruxelles. Le **travail de lobbying mené depuis plusieurs mois par la Région avec l'appui du Bureau de représentation des Pays de la Loire à Bruxelles** a ainsi permis le raccordement du Grand Port Maritime de Nantes-Saint Nazaire au Corridor Atlantique. En proposant de relier le Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire au corridor atlantique, qui est l'une des deux seules extensions proposées pour la France (avec la section Marseille-Gênes), la Commission européenne reconnaît l'importance de cet axe au niveau européen. Concrètement, l'axe Saint Nazaire – Nantes – Angers – Tours, l'une des principales liaisons ferroviaires de la région, sera inscrit sur le Corridor Atlantique dès l'adoption définitive du nouveau MIE* (Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe), et pourra ainsi prétendre à des fonds européens de façon prioritaire. **Des études et travaux pourront notamment être cofinancés par l'Union européenne pour augmenter la capacité et la fiabilité de la ligne.**

Par ailleurs, depuis juin 2016 la Région préside à nouveau la commission Arc Atlantique qui rassemble la plupart des régions du bassin maritime.

3ème pilier / PROTÉGER – SAUVEGARDER : La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral



L'objectif de la Région est de protéger et de mettre en valeur la mer et le littoral en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage. Pour ce faire, il importe de cultiver une vision dynamique et positive de préservation et de valorisation de la biodiversité afin qu'elle soit un ancrage fort du développement économique et territorial de la région dans toutes ses dimensions.

1. Un besoin de connaissance au service d'une vision stratégique partagée

Il existe un important besoin de recherches scientifiques sur les espaces côtiers, le milieu marin et leurs ressources, pour mieux comprendre les interactions entre terre et mer et entre les multiples facteurs en présence, aux impacts souvent cumulés. De nombreuses études ont déjà été conduites. Elles méritent d'être réunies dans une base commune ouverte à tous. Cette connaissance objective est essentielle pour mener à bien une véritable planification stratégique c'est-à-dire une vision prospective partagée de l'occupation et des usages tant des espaces côtiers que du domaine maritime. **Au regard de l'importance de ce sujet pour tous les acteurs de la mer et du littoral, la Région souhaite s'impliquer dans cette dynamique, en particulier dans le cadre de l'ARML.** Dans cette perspective, elle s'apprête à accompagner notamment le projet de **chaire maritime de « recherche sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime »** portée la fondation de l'université de Nantes aux cotés des acteurs de l'économie maritime.

2. Une réponse innovante et adaptée aux défis de l'attractivité littorale

Les territoires littoraux sont confrontés à différents enjeux, propres à leur caractère maritime qui constituent à la fois des atouts pour leur développement, mais aussi des contraintes fortes qui peuvent entraver ou rendre complexes leurs projets. Pour y répondre, **les contrats de territoire-Région 2020 (CTR) s'adaptent aux enjeux spécifiques de chaque territoire qui définit ainsi librement ses projets prioritaires. Une bonification « littorale »** vient à bon escient augmenter leur dotation pour tenir compte de leurs situations particulières. A ce jour, douze contrats avec les EPCI littoraux et de l'estuaire et les îles ont été signés ou sont sur le point de l'être :

- **en Loire Atlantique** : Cap-Atlantique, CARENE, Estuaire-Loire-et-Sillon, Sud-Estuaire, Pornic-Agglomération-Paysde- Retz et Sud-Retz-Atlantique,
- **en Vendée** : Challans-Gois-Communauté, Île de Noirmoutier, Île d'Yeu, Océan-Marais-de-Monts, Pays-de-Saint- Gilles-Croix-de-Vie et Sud-Vendée-Littoral.

3. Un plan régional de reconquête de la qualité des eaux

Avec 11% de ses cours d'eau en bon état écologique et 48% de qualité moyenne, la Région des Pays de la Loire est très loin de la moyenne nationale qui est de 43% de masses d'eau en bon état. La situation des deux départements littoraux de la région est encore plus préoccupante avec 1% pour la Vendée et 2% pour la Loire-Atlantique. Cette situation résulte des contraintes fortes dues à la croissance démographique et à un contexte morphologique défavorable. **La Région des Pays de la Loire, qui n'a pas de compétence réglementaire sur l'eau, a choisi de s'engager dans une politique ambitieuse et volontaire de reconquête de la ressource en eau en travaillant à l'échelle des bassins versants.** Le 21 juillet 2017, la Région a consolidé sa collaboration avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne en signant une convention de partenariat (2017-2020) pour renforcer la synergie des actions de la Région et de l'Agence de l'eau sur le territoire régional.

En complément de cette convention, la Région a répondu à l'appel à projets LIFE intégré sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (REVERS'EAU) lancé par la Commission européenne en avril 2017. Ce projet pourrait permettre à la Région de bénéficier d'un bonus de fonds européens évalué de 6 à 10 M€.

Par ailleurs, la Région finance l'élaboration des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) avec les acteurs locaux. Le territoire régional est couvert dans sa quasi-totalité (à plus de 95 %) par 21 SAGE. Pour les territoires ayant des SAGE approuvés, la Région a développé un outil financier pour réaliser les travaux nécessaires à la préservation de la ressource en eau : les Contrats régionaux de bassins versants (CRBV), d'une durée de 3 ans. Ce dispositif d'aide couvre plus de 85 % du territoire régional et a permis, grâce à une aide régionale de plus de 46 M€, le financement de près de 146 M€ d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

4. La protection des espaces naturels

Le littoral régional subit des pressions importantes du fait de l'urbanisation (90% des rivages sont urbanisés). Cependant, même isolés et de surfaces réduites, les milieux naturels littoraux constituent d'importants réservoirs de biodiversité, et la Région a une forte responsabilité dans leur conservation et leur interconnexion. **La Région a décidé de réactiver un partenariat avec le conservatoire du littoral. Elle pose une première pierre en 2018, en choisissant de financer à hauteur de 70 000 € des actions concrètes de restauration, de valorisation économique et d'ouverture au public d'espaces littoraux emblématiques et propriétés du conservatoire du littoral** (des dunes de Pen- Bron à La Turballe, de la pointe d'Arçay à La Faute-sur-mer). Par la suite, la Région poursuivra les discussions avec le conservatoire en vue d'un partenariat pluriannuel.

5. Changements climatiques : la prévention des risques et la gestion raisonnée du trait de côte

Depuis 2012, dans le cadre de **la convention régionale littoral** réunissant l'Etat, la Région et les deux Départements côtiers, une stratégie est à l'œuvre autour de l'anticipation des aléas et de l'adaptation à l'évolution du littoral. A ce jour, **9 programmes d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI)** ont été mis en œuvre (7 en Vendée et 2 en Loire-Atlantique), pour un montant total d'actions de près de 50 millions d'euros subventionnées à hauteur de 27 M€. L'Etat en finance 40% et la Région et les Départements, 15% chacun. Il s'agit essentiellement, d'études de risques et de restauration et rehausse de digues. **Une nouvelle convention 2019-2022 poursuivra la dynamique partenariale mise en place.**

Par ailleurs l'observatoire régional des risques côtiers (OR2C) a été initié en 2016 par l'université de Nantes. Il a reçu le soutien de l'Etat et de la Région qui s'est fortement mobilisée au travers d'une aide de 600 000 € pour 800 000 € d'investissement. Il permet aux collectivités concernées par des risques littoraux d'avoir une vision partagée de leurs évolutions afin de faciliter leurs choix d'aménagement et d'urbanisme. A l'aide d'une plateforme aéroportée de mesure laser « LIDAR » (light detection and ranging), il conduit des campagnes d'observation à fréquence régulière pour mesurer précisément les évolutions des stocks sableux et sédimentaires, des cordons dunaires et des plages, mais aussi des falaises et de l'état des ouvrages de défense. Il observe également l'évolution des zones habitées à proximité du trait de côte et fournit ainsi des indicateurs de risque par le croisement des paramètres recueillis. Il en résulte des cartographies dynamiques qui constituent de précieux outils d'aide à la décision. Pour en faciliter l'accès, et participer à **l'effort de pédagogie vis-à-vis du grand public autour de la culture du risque**, l'observatoire a mis en place un site internet, inauguré début 2018.